



## EDITORIAL

Si pour des raisons éditoriales nous aurons retenu du travail d'Emmanuelle Clairis-Gauthier, *Métiers d'antan*, une liste *bien* en deçà du nombre véritable des métiers recensés, il demeure, d'une part, l'indication d'une activité « fourmilière » aux mille tâches, donc propre à nous ébahir, et, d'autre part, une curiosité pour ce « monde » qui nous précède, nous a faits et détermine en bonne part nos lendemains.

En cela s'implicite et consiste l'intérêt « ligne rouge » reliant les articles de ce numéro. Voilà ce qui aura rassuré les auteurs eux-mêmes, inquiets avouons-le, d'un avant-goût du « disparate » si l'on s'en tient aux seuls titres des textes. N'aurait-il pas fallu développer une thématique bien établie avec des titres afférents ?

Disons tout de suite que la Martinique fut bien cette « fourmilière » du travail, de la sujétion, mais aussi de l'espoir et de l'action pour la dignité restituée à l'Être, individuellement et collectivement. Et cette dignité, ce sens même d'un être, se cherchera en cet être lui-même, ou ailleurs qu'en la terre qui l'a vu naître, où *il eut faim.../...la terre conquise que demi-morte...et dont jamais on ne peut s'en rompre l'amour*(1) dirons-nous pour pasticher Maïakovsky.

Car comment comprendre autrement l'ouvrage de Georges B. Mauvois ? L'essai traite d'un aspect portant bien son énoncé, *Les marrons de la mer*(2), tranche d'histoire s'étendant de 1833, année de l'Abolition Act chez les Britanniques abolissant l'esclavage dans les colonies anglaises, à 1848, année de la fin du système esclavagiste à la Martinique. Nous y découvrons la quête fébrile, souvent dramatique, d'une dignité étonnamment naturelle. Ce chemin d'iliens et ses dangers restaient encore peu connus et maîtrisés, mais le but avait la force de l'essence même de l'Être.(3)

Il en va du fil de la même quête avec les élèves du Collège de Ducos lors de la visite pédagogique d'Emmanuelle Clairis-Gauthier et Monique Palcy en ce lieu. La curiosité des adolescents s'accorda au mieux à l'activité « généalogie ». Au seuil d'une existence, il ne s'agissait pas de regards en arrière mais d'outillage intellectuel, pour construire maintenant et demain. L'être en devenir, de par sa famille et la société est un héritier et un contributeur du « demain ».

Des cadres et conditions naturels nous en évoquerons avec Léo Ursulet. Notre ami continue, sans rien céder au hasard et aux mystifications, sa réflexion sur le fait volcanique depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et ses répercussions sur la vie tout court en Martinique. Il nous intéresse au phénomène des lahars qui préoccupent singulièrement dans le secteur du Prêcheur jusqu'à la turbidité, ajouterons-nous, des eaux dans le secteur de Grand-Rivière. Si ces manifestations naturelles ne sont pas concomitantes dans l'immédiat à une activité éruptive comme dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, elles n'en demeurent pas moins liées séculairement à la dite activité. En outre, reviennent les questions d'une gestion des phénomènes par les humains. Ce n'est donc pas, pour l'auteur, une invite à la simple curiosité aux limites du folklore, voire de l'exotisme. Il convie à une tâche marchante de réflexion et d'action qui n'ont de cesse d'être actuelles.

Robert Charlery-Adèle retrace l'itinéraire d'un musicien malheureusement oublié. Itinéraire où l'artiste Georges Rabol retrouve, dans l'éloignement géographique et le déportement supposé culturel, le chemin vers lui-même et les autres. Apprendre d'autrui ramène aussi au meilleur de lui-même l'être ouvert et prêt à l'accueil. Partir, c'est devenir un *éclaireur* vers soi-même, *reconnaître qu'il est un confin interne et que le bout du monde est en soi-même, dans cette « présence migrante »* (4). Georges Rabol en fait l'expérience d'une vie. Telle la résurgence d'une source patiente mais toujours enfouie au creux du morne (5) et alimentée de pluies passées depuis longtemps, l'authenticité oindra plus fort le sujet qui voyagea, avait changé alors de lieu et revient. Il s'en révèle un *lui-même* épanoui et, dans l'élan re-naisseur, un *nous* à la fois vrai, prêt à l'accueil et au don, hors des médiocrités.

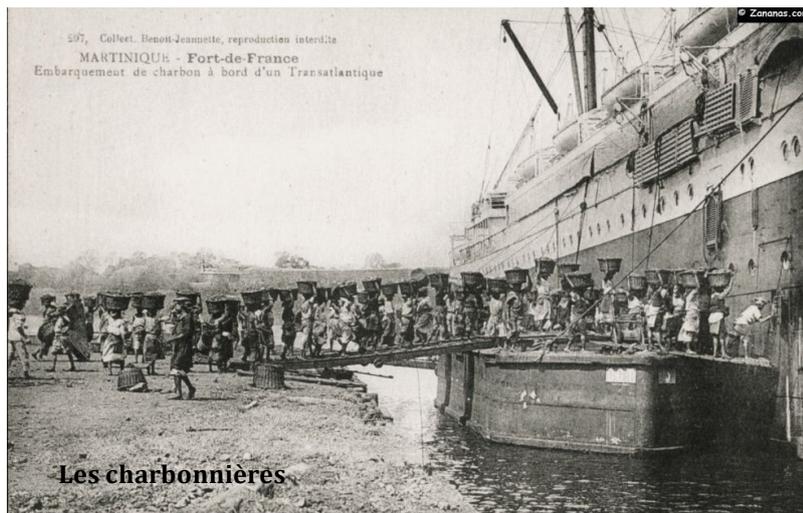
Enfin, « *On est d'un lieu, d'un temps* », voire d'un d'une classe sociale, d'un pan ethnique. Et de s'en aller, transgresser en quelque sorte, Serge Patrice Thibodeau, poète acadien nous apprend qu' « *On emprunte un chemin, qui ne nous appartient pas* » (6). Mais les chemins de l'humain-être ont-ils des propriétaires ? Le *chemin* du mariage d'Henry Larcher est violemment contesté, et même remonté en justice par sa parentèle après sa mort afin qu'il soit bouché, voire effacé et illégitimé. L'intérêt matériel se masque de droit et les tribunaux doivent statuer. Le Bulletin offre à ses lecteurs l'objet d'un mémoire portant, non pas sur une déportation ou un marronnage. Il s'agit d'un mariage entre « maître » et « esclave », soit un « blanc » et une « femme de couleur ». Les termes du mémoire, la conclusion du Tribunal, révèlent de ce mariage qu'il n'est point mésalliance ou métissage incongru. Mais s'organisent les qualités d'un « déportement », ou d'un « décalage » nature qui tintent et sonnent désormais d'optimisme jusqu'à nous, soit l'écho ranimé d'espoir en l'humain.

Ainsi pour l'Antillais, il est une vocation de l'universel que ne départent ni le dessein césairien de cet universel, ni l'américanité qu'un Vincent Placoloy (7) n'a malheureusement, pas eu le temps de nous ouvrir totalement et nous offrir. Entre les deux énoncés, il peut s'avérer périlleux de chercher des contradictions de circonstance. Pour l'heure, que ce numéro du Bulletin de l'AMARHISFA invite modestement le lecteur aux voies vers l'accompli de l'Être.

**Roger PARSEMAIN**

- 1) Relevé par Claude Frioux : *Maïakovsky par lui-même*, Le Seuil, "Ecrivains de toujours" 1961
- 2) Marrons de la mer : esclaves révoltés, en fuite hors de la propriété de leur maître, se rendant dans les îles anglaises pour avoir un travail d'homme libre
- 3) Voir la maquette réalisée par Anabell Guerrero en quatrième de couverture de *Notre Bulletin*.
- 4) Serge Patrice Thibodeau, *Nocturnes*, Trois Rivières, Ecrits des Forges 1997, Canada, cité par Pierre Ouellet dans *Asiles*, Collection *Métissages*, FIDES Québec 2002
- 5) Morne : colline ou relief géographique, parfois intégrée dans certaines toponymies
- 6) Serge Patrice Thibodeau, *Nocturnes*, Trois Rivières, Ecrits des Forges 1997, Canada, cité par Pierre Ouellet dans *Asiles*, Collection *Métissages*, FIDES Québec 2002.
- 7) Vincent Placoloy, écrivain et militant politique martiniquais, 1946-1992

## METIERS D'ANTAN, METIERS AN TANLONTAN



Lors de nos recherches généalogiques, nous découvrons, avec plaisir, outre les noms, les différents actes concernant nos ancêtres. La lecture de ces actes nous précise parfois le ou les métiers exercés par eux. Certains de ces métiers nous sont connus et familiers, mais d'autres nous laissent un peu perdus. Que pouvait bien faire " la faiseuse de bouts, le torqueur, la calandreuse, ou encore le calfat " ???

Il nous a semblé intéressant de proposer à tous nos amis de l'AMARHISFA la possibilité de découvrir tous ces métiers que pratiquaient nos ancêtres et qui ont disparu.

En 2010, l'atelier de généalogie du Club Détente et Loisirs 97-2 du Lamentin a présenté une exposition ainsi qu'une brochure sur " Les métiers antanlontan " Avec leur aimable autorisation, nous vous présentons une sélection de ces métiers ainsi que leur signification.

<i>Archer de police</i>	<i>Personnel de police</i>
Cabrouetier / Maître Cabrouetier	Responsable des chevaux, de l'entretien des cabrouets, ainsi que du transport du sucre, du café, des marchandises
<i>Calandreuse</i>	<i>Personne qui peint et confectionne les têtes calendées</i>
Calfat	Ouvrier qui rebouche les fentes des bateaux à l'aide d'étoupe
<i>Charbonnière</i>	<i>Femme qui vend ou transporte le charbon à bord des bateaux</i>
Charretier	Conducteur de charrettes
<i>Chauffeur à l'étuve</i>	<i>S'occupe du séchage des formes remplies de sucre</i>
Chaufournier	Responsable de la fabrication de la chaux
<i>Da</i>	<i>Bonne d'enfants- dans certains cas considérée comme membre de la famille, respectée et honorée</i>
Débardeur	Homme qui charge ou décharge les marchandises sur un bateau
<i>Djobeur</i>	<i>Homme qui transporte des marchandises sur son dos ou à l'aide d'une petite charrette</i>
Faiseur d'essentes	Celui qui fabrique les essentes (plaquettes de bois qui servaient à recouvrir les toits ou les murs)
<i>Faiseuse de bouts</i>	<i>Femme qui roule les feuilles de tabac en vue de confectionner les cigares</i>
Fouilleur de chaux	Charge et décharge les fours à chaux
<i>Gabarrier</i>	<i>Travaille sur un bateau à fond plat, à rames, appelé gabarre</i>

Guildivier	Chargé de la fabrication de la guildive ou tafia, nom ancien du rhum
<i>Maître » teg » ou garçon kanmiyon</i>	<i>Charge les paniers et colis sur le toit de l'autobus appelé Taxi-pays ou Bombe pour les plus petits</i>
matelassier	Confectionne les matelas
<i>Matrone</i>	<i>Sage-femme</i>
Moulinier	Chargé des mules qui faisaient tourner le moulin
<i>Panseur de serpents</i>	<i>Soigne les personnes piquées par un serpent</i>
Passeur	Le passeur à l'aide de son bac permettait de traverser la rivière Levassor avant la construction du pont (le bac « Boyé » du nom de son propriétaire)
<i>Patron de canot de Poste</i>	<i>Possède ou conduit un canot qui outre des marchandises transporte les sacs postaux</i>
Patron de gros bois	Homme qui possède ou conduit un gros bois (une grosse gabarre)
<i>Pileur / euse</i>	<i>Chargé de piler le café dans les caféières</i>
Porteuse	Femme qui transportait des marchandises sur sa tête, dans de grands paniers
<i>Porteuse</i>	<i>Femme qui porte l'enfant au baptême, parfois associée à l'éducation des enfants</i>
Seineur- maître de senne	Homme qui possède ou qui tire la seine (ou senne)
<i>Sergent de plume</i>	<i>Est-ce un écrivain public ?</i>
Taillandier ou machoquet	Forgeron - serrurier
<i>Torqueur</i>	<i>Ouvrier qui file le pétun (nom ancien du tabac) pour le faire sécher</i>
Visiteur de sucre	?) est-ce la personne chargée de contrôler la fabrication du sucre ?

**E.CLAIRIS-GAUTHIER**

## **SORTIES PEDAGOGIQUES DE L'AMARHISFA AU COLLEGE DE DUCOS**

A la suite de contacts pris avec la documentaliste du collège de Ducos, Mme Ferné, deux membres de l'Amarhisfa, Emmanuelle Clairis-Gauthier et Monique Palcy ont accepté à deux reprises, en avril 2014 et en février 2017 de rencontrer des classes de 4<sup>ème</sup> pour leur présenter des recherches généalogiques dans le cadre d'un projet de classe consacré à ce sujet.

Voici comment les enseignants de Ducos ont présenté ce projet en 2014 :

*« Dans le cadre de la **Journée nationale de la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition, 10 mai, et de l'abolition de l'esclavage en Martinique le 22 mai**, les élèves de deux classes de 4<sup>ème</sup> du collège Asselin de Beauville à Ducos participeront à une action éducative portant sur l'origine des noms durant la période de l'esclavage.*

*Avant, les esclaves n'avaient pour identité qu'un prénom et un matricule. Après l'abolition de 1848, il faut donner un nom aux familles aux nouveaux libres. Cette méthode de nomination, réalisée dans chaque commune, a été consignée dans des registres, appelés en Martinique « **registres des actes d'individualité** ». La République a fait ainsi des esclaves martiniquais des hommes libres et des citoyens français.*

*A partir des activités proposées du Service éducatif des Archives départementales, les élèves travailleront sur un atelier « A la découverte d'un document d'archives : les registres des actes d'individualité (l'abolition de l'esclavage en 1848) ».*

Cette action éducative s'inscrit dans le cadre du programme scolaire de 4<sup>ème</sup> d'histoire-géographie et d'éducation civique : **Partie I « L'Europe et le monde au XVIII siècle »** : Thème 3 : Les traites négrières et l'esclavage. **Partie II « La Révolution et l'Empire »** : Thème 1 : Les temps forts de la Révolution ; Thème 2 : Les fondations d'une France nouvelle pendant la Révolution et l'Empire : la Révolution et la question de l'esclavage (adaptation des programmes). **Partie I : L'exercice des libertés en France** : Thème 1 : Les libertés individuelles et collectives.

**Titre de l'action éducative** : L'origine des noms de la commune de Ducos en Martinique.

### **OBJECTIFS DU PROJET**

- Implication des élèves dans une action de Mémoire.
- Sensibiliser les élèves à la traite négrière, à l'esclavage et à l'abolition.
- Favoriser l'ouverture culturelle des élèves par la recherche de l'origine des noms des esclaves sur la commune de Ducos.
- Responsabiliser les élèves en tant que futurs citoyens.
- Favoriser l'utilisation des Nouvelles Technologies.

### **ACTIONS PEDAGOGIQUES ENVISAGEES**

- Travail de recherche sur les noms des esclaves à partir de registres d'individualité aux Archives Départementales.
- Intervention de deux ou trois membres de l'Association Martiniquaise de Recherche sur l'Histoire des Familles **AMARHISFA**.

### **ACTIVITES ET PRODUCTIONS DES ELEVES**

- Réalisation d'un arbre généalogique numérique (nom de famille attribué à un ou une esclave après l'abolition de l'esclavage en 1848).

La rencontre ayant eu lieu à la satisfaction de toutes les parties prenantes, sa reconduction a été proposée en 2017, avec des classes de même niveau.

L'intitulé retenu cette fois-ci était :

**L'identité: une composante de la citoyenneté**

Problématique: Quand et comment l'esclave aux Antilles devient-il un citoyen ?

Les élèves ont eu à répondre, au cours de la rencontre, à un questionnaire leur permettant de fixer les notions indispensables à retenir : il leur a fallu compléter un texte à trous à l'aide des termes suivants : **citoyens, les colonies françaises, anciens esclaves, document d'archive, actes d'individualité, l'abolition de l'esclavage, une identité.**

: Le registre d'individualité est un ..... mis en place dans les ..... après ..... en 1848.

Il a pour finalité de consigner les ..... qui permettent de donner ..... aux ..... qui sont désormais des .....

Ils ont eu ensuite à observer un acte d'individualité et, à la lumière des informations qui leur avaient été communiquées par les intervenantes, remplir l'encadré placé sous cet acte d'individualité.

Numéro de l'acte : ...../ Prénom de l'esclavagé : ...../Lieu de naissance :

.....

Le prénom de la mère : ...../ le numéro d'esclave : ...../ son

nom de citoyen libre : ...../ A partir de quoi s'est construit son patronyme

Poursuivant leur recherche et toujours en tenant compte de ce qu'ils avaient entendu, ils ont procédé au travail suivant :

1- *Reliez les patronymes aux prénoms dont ils sont issus :*

<b>Patronyme</b>	<b>prénom</b>
MATHO	Augustine
LUAP	Thomas
LIXFE	Agathe
FANCHONNA	Paul
TINE	Félix
AGATHINE	Fanchon

Comme prolongement à cette séance, voici la dernière proposition qui leur a été faite :

2- *A partir du site Internet Banque numérique des patrimoines martiniquais :*

*<http://www.patrimoines-martinique.org/> faites une recherche sur votre patronyme ou sur un patronyme de votre choix et présentez l'acte du registre, comme dans l'exemple de la question 4.*

Revenons à l'échange qui s'est établi entre les élèves et les intervenantes :

Après avoir présenté l'Amarhisfa, ses objectifs et les travaux qu'elle a engagés, et avoir brossé rapidement l'historique des faits survenus en 1848, les intervenantes leur ont fourni des chiffres sur le cas de la commune de Trou au Chat :

*A Ducos (Trou au chat) 1578 actes d'individualité recensés. 90% des personnes nées dans la colonie (nègre/négresse créoles ou mulâtre/-tresse, ou capre/ capresse...10% en Afrique (3 nés à Grenade : Cam William 45 ans et Théotiste, 77 ans – Trompette Alexis 65 ans)  
733 noms attribués. 474 porteurs uniques. Les plus attribués : MARIA / MAMIE / DA / ELETA / MONI*

L'attention des élèves s'est ensuite focalisée sur un acte d'individualité « classique » celui de **Marie Joseph** née à Trou au Chat (ancien nom de la commune de Ducos) et qui reçoit le 17 janvier 1849 **PIQUIONNE** comme patronyme.

Une parenthèse intéressante sur l'origine de ce nom :

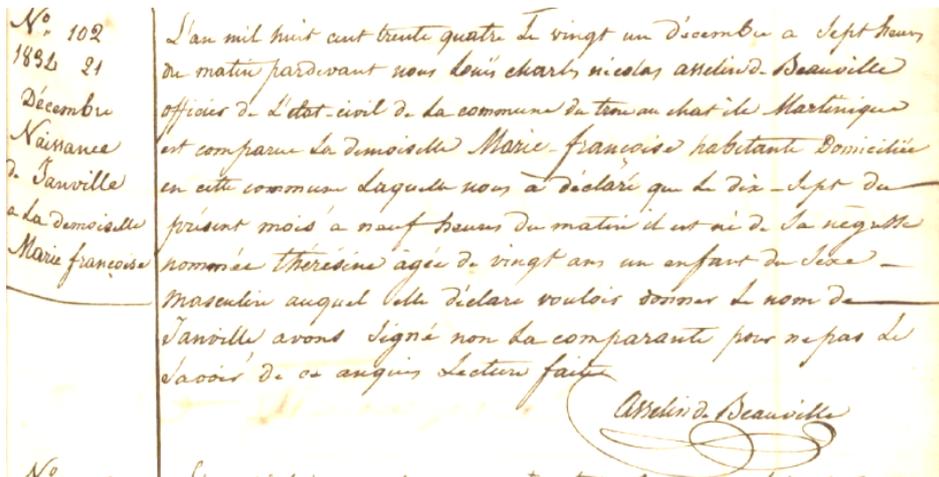
*Nom provenant du mot portugais « pequeno », en espagnol « pequeno » c'est à dire « petit », utilisé dans toutes les zones africaines en contact avec les européens pour désigner un enfant ou un petit et qui est à l'origine entre autres des mots « pickin » en pidgin english (Nigeria, Cameroun) et « pickney » en créole jamaïcain signifiant tous deux « enfant ». le mot existe également au sud de la France, en provençal « pitchoun »*

Un autre exemple d'acte d'individualité a été présenté et commenté : c'est celui de **Mariette André fille de feu André et de feu Bénédict**.

C'est l'occasion de parler du mariage d'esclaves parce que l'acte de mariage d'André et Bénédict, esclaves du comte de Champigny, a été retrouvé. En voici la teneur :

*« Le 22 novembre 1800, vu le consentement de M. le Comte de Champigny, je, Curé soussigné, ay marié et donné la bénédiction nuptiale au nommé André nègre esclave et à la nommée Bénédict négresse, tous deux appartenant aux héritiers Champigny. Le mariage fait et célébré en présence de plusieurs nègres de la dite habitation qui n'ont pu signer avec nous. Les contractants ont légitimé par leur mariage 5 enfants issus de leur concubinage, savoir : Eugène, Séverin, Atanase, Eloïse, SérAPHINE, lesquels ils ont reconnu être leurs enfants, et les ont légitimés. »*

On passe ensuite en revue plusieurs actes comme l'acte de mariage de Mariette avec Elysée Auboyé, l'acte d'individualité d'Elisée Auboyé, qui permettent de préciser certains termes comme le mariage canonique, les reconnaissances, les légitimations etc. L'acte de naissance d'un esclave, Janville, fils d'une négresse, dont la maîtresse se charge de la déclaration : voici cet acte :



Point suivant abordé:

Un relevé de patronymes portés par certains élèves a été présenté avec le nom de la commune où ce patronyme a été attribué : citons par exemple

pour Ducos les noms de : Agathine – André – Atala – Colonnelle – Fanchonna – Mence ...

Pour le Lamentin: Dostaly, Polyte, Prudent, Selior,

Macko et Houcou pour Sainte-Anne,

Riskwait pour Rivière-Pilote,

Radiguet et Telle pour Trinité,

ou encore Vandestoc pour Saint Joseph.

S'en est suivi un échange avec les élèves sur les procédés de fabrication des noms, noms d'origine africaine, ou formés à partir du prénom de l'intéressé(e), formés par anagrammes, empruntés à l'étranger, ou carrément fantaisistes.

Pour être plus complet, il a été aussi question des affranchissements ayant précédé l'abolition de l'esclavage, de l'introduction après 1848 des travailleurs africains ou indiens, ce qui a permis, actes à l'appui, l'examen d'autres patronymes comme celui de LIENAFI (porté par une affranchie prénommée Fanélie), de KIALA (immigrant africain) ou de SAÏTHSOOTANE (immigrant indien).

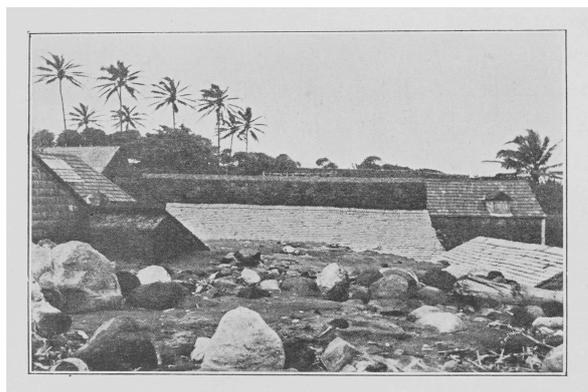
L'échange s'est terminé par les questions posées par les élèves sur l'origine de leur propre patronyme, mais il n'était pas possible de répondre à toutes leurs interrogations.

Le sentiment que l'on en a tiré c'est que cette sensibilisation est nécessaire, qu'elle permet souvent d'accepter le passé esclavagiste au lieu de s'ancrer dans le déni de ses origines.

Ce travail est certainement à poursuivre, dans la mesure où les établissements scolaires se sentent concernés par l'éducation à la citoyenneté de leurs élèves et la connaissance du passé de leur pays.

**Emmanuelle CLAIRIS-GAUTHIER**  
**Monique PALCY**

## DU PHENOMENE DES LAHARS EN MARTINIQUE



Maison Basse-Pointe  
détruite par un lahar en  
1902

Le phénomène des lahars sur les flancs de la Montagne Pelée vient encore de se manifester ; les consciences s'en sont trouvées particulièrement choquées, se demandant même si elles ne sont pas en présence des effets d'un réveil de leur volcan. La directrice de l'Observatoire Volcanique et Sismologique de la Martinique (l'OVSM) a, du reste, eu beaucoup de difficultés à désamorcer cette rumeur, tant l'empreinte du passé sur la mémoire collective reste encore vivante. Pourtant celle-ci s'appuie sur des faits imparables que sont les données recueillies chaque jour par un vaste dispositif d'appareils installés un peu partout sur les flancs du volcan et qui ont fait leur preuve dans le monde.

### *Les lahars dans notre histoire*

Le phénomène des lahars, est bien connu dans notre histoire ; la population martiniquaise lui a payé un lourd tribut en 1902. Il fut même au cœur de dramatiques discussions entre les autorités aux prises avec l'éruption de la Montagne Pelée à ce moment-là, mais hélas sans qu'elles aient pu décider une stratégie de repli qui aurait probablement sauvé de nombreuses vies le 8 mai, bien que l'aléa destructeur en cause fût sans rapport avec lui.

Lahar est un terme d'origine indonésienne, qui désigne un phénomène fréquent sur les nombreux volcans d'Indonésie, et que l'on retrouve finalement beaucoup sur les volcans des Antilles, d'Amérique Centrale et du Sud. Il s'agit de crues subites transportant des produits pyroclastiques c'est-à-dire des produits de projection volcaniques retombés dans un ordre chaotique sur les flancs d'un volcan et se trouvant en position instable, comme des masses de boue, de cendres, de lapillis et de blocs rocheux de toutes tailles. Ces crues, qui dévalent les pentes du volcan avec une vitesse considérable, ou empruntent la ligne de plus grande pente sur ses flancs ou finissent par s'engager dans le lit de rivières voisines. Emportant tout sur leur passage, les lahars possèdent un énorme pouvoir dévastateur.

Ce phénomène est vieux comme le monde, et reste un des effets indirects du volcanisme les plus redoutés pour les populations voisines des volcans principalement explosifs. Les dépôts boueux en ordre chaotique que sont les tufs s'observant dans les régions basses au voisinage de la Montagne Pelée, attestent que les *lahars* d'origine volcanique ont eu un rôle important au cours de l'histoire éruptive de ce volcan. Ce sont des *lahars* qui ensevelirent la ville d'Herculanum, il y a 19 siècles, sous une couche de boue de quinze à quarante-cinq mètres d'épaisseur.

### *Le lahar particulier du 5 mai 1902*

En fait les lahars peuvent être très différents dans leur origine. Ils peuvent avoir un rapport très indirect avec la pluie ; ce fut par exemple le cas, le 5 mai 1902 à Saint-Pierre. Que s'est-il passé en fait ce jour-là, vers 12 heures30 ? Depuis deux jours, la rivière blanche accusait des débordements insolites, sans qu'il plût, ce que personne ne comprenait vraiment du reste.

Voici la description que fit de ce drame à sa survenue, le docteur Auguste Guérin, gérant de son usine et qui en réchappa de justesse :

*"A midi dix, j'entendis des cris. On donnait l'alarme. Des gens se précipitent devant mon chalet, situé au-dessus de l'usine, des gens qui clamaient, effrayés : " La montagne descend !" Et j'entends un bruit que je ne peux comparer à rien, un bruit immense quoi (sic), le diable sur la terre (...). Je regarde la montagne. Il en descendait, sous des fumées blanches, en fracas, une avalanche de matières noires, une masse énorme de plus de dix mètres de hauteur, et large d'au moins cent cinquante mètres. Cette masse, sortant du lit de la Rivière Blanche, roulait contre l'usine (...). Une armée de gigantesques béliers (...). La stupeur me cloue sur place. Je ne puis bouger. Toute ma vie est dans mes yeux. Mon infortuné fils et sa malheureuse femme courent vers le rivage. Je les vois disparaître derrière l'usine. Aussitôt arrive, passant à dix mètres de moi, j'en ai senti le vent mortel (...); aussitôt arrive la boue (...). C'est un craquement. Tout est broyé, noyé, submergé. Mon fils, sa femme, trente personnes, de gros bâtiments sont emportés par les vagues de l'avalanche..."<sup>1</sup>*

Cette masse de boue, arrivant à la mer, provoqua son retrait partiel, et son retour entraîna un raz de marée (ce que nous appelons aujourd'hui tsunami) qui balaya la place Bertin comme toute la côte caraïbe de la Martinique.

Alfred Lacroix, à la lumière des témoignages recueillis, et à l'observation d'un phénomène analogue observé sur la Soufrière de Saint-Vincent, a bien expliqué les faits. Selon lui, l'Etang Sec de la caldeira, ancien cratère au sommet de la Montagne Pelée, s'était, des jours avant le 5 mai, progressivement rempli d'eau de pluie. Des fissures situées à la base du frêle barrage naturel de 20 à 30 mètres de haut, séparant la cuvette de l'Etang Sec de la haute vallée de la Rivière Blanche, et qui empêchaient en temps ordinaire l'eau de séjourner dans la cuvette de l'Etang Sec, s'étaient finalement obstruées, donnant lieu à un petit lac au sommet de ce volcan. Mais deux jours avant le 5 mai, de nouvelles fissures observées à la base de ce barrage par des excursionnistes, avaient favorisé le commencement du vidage de l'Etang Sec rempli, ce qui venait justifier ces crues anormales observées dans le lit de la Rivière Blanche. Puis, le 5 mai, suite à une très forte activité explosive du volcan et l'ascension très vraisemblable du magma au fond de la cuvette, cette masse d'eau mélangée à des cendres, des lapillis et des rochers, violemment projetée en l'air, en retombant sur ce petit barrage, en a provoqué la rupture. D'où le vidage de ce lac occasionnel de l'Etang Sec dans la haute vallée de la Rivière Blanche, qui entraîna le lahar venu carrément pousser à la mer les usines Isnard et Guérin. Ce phénomène se déroule très souvent dans le cas de volcans entrés éruption et qui présentent un lac dans leur cuvette cratérienne. Lacroix personnellement l'a observé au sommet de la Soufrière de Saint-Vincent.

Cet accident a causé une trentaine de victimes à Saint-Pierre, et a constitué une donnée qui hélas n'a malheureusement pas suffi à mettre en éveil la vigilance des autorités quant à l'évolution potentiellement dangereuse de l'éruption. Seul le professeur Landes au lycée de Saint-Pierre a compris la genèse du phénomène du 5 mai. Il n'a ensuite cessé de recommander aux autorités à cet égard plus de méfiance, mais en vain. Sa recommandation lancée dans le journal *Les Colonies*, "*fuir le fond des vallées avoisinantes et habiter à une certaine hauteur pour éviter d'être submergé par la lave boueuse*", fut néanmoins salutaire à beaucoup de ceux qui purent effectivement se réfugier sur les hauteurs du Parnasse et de Fonds-Saint-Denis, qui n'ont pas été atteintes par la nuée ardente du 8 mai.

---

<sup>1</sup>Jean Hess, *La catastrophe de la Martinique. Notes d'un reporter*. Paris, 1902. pp.47-48.



Le site de l'usine Guérin  
avant et après le 5 mai  
1902



### *Egaleme nt des lahars plus classiques en 1902*

Le phénomène des lahars continua au cours de l'éruption de prendre des formes alarmantes, mais complètement différentes dans leur origine de celles du 5 mai. Les flancs de la Montagne Pelée en éruption se couvraient progressivement de cendres, de lapillis, de rochers de toutes tailles et de troncs d'arbres arrachés, que vont emporter les eaux de pluie abondantes dans la nuit du 6 mai. La Rivière des Pères, très voisine du quartier Fonds-Coré, devint un torrent furieux entraînant une grande quantité de ces débris. Le pont de l'habitation Périnelle a disparu pour ainsi dire sous des blocs de rocs. Et si ce n'était le mur de la propriété, assure le journal *Les Colonies*, les écuries auraient été emportées par le torrent. La Roxelane a donné les mêmes inquiétudes.

Pourtant l'on continuait à penser chez les responsables que les crues boueuses se localiseraient dans la seule vallée de la Rivière Blanche. Certes, le danger n'est pas survenu par là pour Saint-Pierre. Mais une meilleure évaluation du risque des lahars, peut-on légitimement penser, n'aurait peut-être pas suscité cet optimisme inébranlable chez les autorités ; optimisme dont beaucoup vont dire qu'il a contribué par la persuasion à retenir dans la ville un bon nombre de gens qui étaient disposés à la quitter.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, toujours suite à de fortes pluies, des lahars dévastèrent les basses vallées de toutes les rivières descendant des flancs de la Montagne Pelée. À trois heures du matin, une grande crue boueuse submergeait les rues et emportait nombre de maisons des bourgs de Grand-Rivière, de Macouba et de Basse-Pointe. Le phénomène prendra encore du reste dans ce secteur une tournure catastrophique dans les mois qui suivirent la disparition de Saint-Pierre, comme le montrent les photos ci-jointes.

C'est au Prêcheur que le phénomène prit une tournure désastreuse dans la dernière nuit que connut Saint-Pierre. Suite à des pluies incessantes depuis la veille vers 5 heures de l'après-midi, une très violente crue boueuse de la rivière du Prêcheur vint dévaster le bourg aux environs de 2 heures du matin.

Le capitaine de frégate Lebris, commandant du *Suchet*, rapporte à son ministre de tutelle en deux longs rapports le témoignage suivant qu'il a reçu du maire de la commune, Félix Grelet : "*Vers trois heures du matin, une coulée énorme de boue s'engouffre dans la vallée de la Rivière du Prêcheur et se précipite vers la mer avec une vitesse vertigineuse. Tout est détruit sur son passage, troncs d'arbres et énormes blocs de pierre sont emportés comme fétus de paille. Avant d'arriver à la mer, le torrent boueux déborde du lit de la rivière, emporte dans sa course plusieurs maisons du bourg du Prêcheur et du village des Abymes, ainsi qu'une partie de l'église, et fait environ quatre cents victimes.*

Cette catastrophe qui eût paru très grave en temps ordinaire, assure le commandant Lebris, est passée totalement inaperçue devant la terrible catastrophe qui l'a suivie de quelques heures."<sup>2</sup>

En effet, personne n'a parlé de cette tragédie. Le gouverneur par interim, lui, fit tout simplement cette relation des faits au ministre des Colonies : "*La nuit du 7 au 8 mai se passa sans incident.*"

Soit dit au passage, contrairement à ce qui a été répété sur les antennes de radio ces jours derniers, jamais interdiction n'a été signifiée à la population de quitter la ville de Saint-Pierre, au

<sup>2</sup> Archives de la Marine au château de Vincennes. Rapport du 31 mai 1902 du capitaine de frégate Pierre Lebris au ministre de la Marine.

prétexte que s'y préparait le deuxième tour des élections législatives. Je renvoie tous ceux qui veulent en savoir un peu plus à cet égard, à mon livre *Le désastre de 1902 à la Martinique*.

Voici pour les lahars sur un volcan en phase éruptive. Dans cette phase, ses massifs jonchés de débris pyroclastiques en position instable, qui, emportés par les eaux de pluies, donnent lieu à des crues boueuses qui peuvent avoir des effets catastrophiques en contrebas, en rabotant tout sur leur passage. Dans ce cas de figure, il est difficile de ne pas également évoquer cet exemple qui a marqué le monde entier en 1985 en Colombie : la ville d'Armero et vingt-trois mille de ses habitants, furent ensevelis sous un lahar de huit mètres de haut parti des pentes du volcan Nevado del Ruiz et provoqué par la fonte de la calotte glaciaire à son sommet sous la chaleur du magma en voie d'ascension. Le phénomène s'est donc montré aussi meurtrier que la nuée ardente qui a rasé notre ville de Saint-Pierre.

### ***Mais des lahars surviennent aussi hors des périodes éruptives***

Empressons-nous de dire que les lahars ne se manifestent pas seulement pendant les périodes éruptives des volcans, même si, à ces occasions-là, ils peuvent être beaucoup plus fréquents et dévastateurs. Ils peuvent se produire aussi hors des périodes éruptives, comme c'est en ce moment le cas en Martinique. En effet, il survient également des coulées boueuses sur les flancs d'un volcan en sommeil, voire éteint depuis plusieurs centaines de milliers d'années, ou sur un site montagneux. L'analogie du processus de ces coulées boueuses avec les lahars dans le cas vu précédemment, est telle que l'on en arrive à les désigner encore sous le nom de lahar. C'est la situation que nous sommes en train de connaître au Prêcheur en ce moment. Le massif de la Montagne Pelée reste constitué de terrains constitués d'éjectas volcaniques délivrés lors de ses éruptions et restés instables au cours du temps à cause de l'érosion. La zone du Prêcheur en est la partie la plus sensible à cet égard ; elle en porte du reste des traces historiques récentes, mais également millénaires, bien visibles au fond de la mer au large de cette agglomération. Aux saisons de fortes pluies, comme celle que nous traversons en ce moment, la survenue des coulées boueuses s'en trouve réactivée naturellement. Les flancs du volcan, particulièrement saturés par les eaux pluviales, donnent lieu à des décrochages puis à des glissements de terrain qui, empruntant les vallées des rivières voisines, viennent dévaster tout ce qui est en contrebas de la montagne.

Du reste, les Prêchotins, depuis la dernière éruption de 1929-1932 de la Montagne Pelée, ont très souvent dû affronter la réalité des lahars partis de leur volcan. Certains disent même y être habitués. Les lahars de 2010, reconnaissent-ils, leur ont paru même beaucoup plus importants que ce qu'ils avaient jusque-là connu et qu'ils connaissent en ce moment. Le puissant lahar du mercredi des cendres de l'année 1952, qui eut lieu subitement un après-midi alors qu'il faisait plein soleil, les a particulièrement intrigués ; explication ne leur a manifestement jamais été apportée quant à la plausibilité d'une telle réalité. En fait, les eaux de pluie, tombant sur les massifs du volcan, se chargent de débris volcaniques et s'engagent dans les hautes vallées des rivières, où elles peuvent être retenues par d'énormes blocs rocheux, des troncs d'arbres qui se trouvent à constituer momentanément de petits barrages naturels. Sous les efforts exercés par ces masses d'eaux ainsi accumulées, ces barrages naturellement instables finissent à la longue par céder, donnant lieu à ces torrents boueux qui provoquent en contrebas des crues boueuses dévastatrices. Ainsi peut s'expliquer la rupture de synchronisation entre la survenue de la pluie et celle d'un lahar.

### ***Des contraintes impératives pour les besoins de la sécurité civile dans la commune du Prêcheur***

La première contrainte dans ce but est la mise en place d'un curage régulier des rivières voisines.

La deuxième est l'installation sur le site jugé particulièrement instable, d'un système de détection à l'aide d'appareils analogues aux sismographes et qui émettent des vibrations de basse fréquence engendrés par les lahars venant à se déclencher, et sonnante ainsi l'alerte à destination des populations. Les autorités de l'Etat et de la CTM ont heureusement pris déjà cette initiative. Il

convient toutefois que soient organisés de manière fréquente des exercices de simulation qui puissent familiariser ces populations à la matérialisation des alertes correspondantes.

La troisième contrainte est pour tout entreprendre afin d'éviter l'isolement des populations de la commune du reste de la Martinique en cas de survenue d'un important lahar. Problématique qui n'a jamais cessé d'être posée au lendemain de la disparition de Saint-Pierre. Ce fut même la revendication majeure des Prêchotins quand l'administration avait permis leur retour dans leur foyer autour de 1910. Ils revendiquèrent avec force que leur sécurité soit prise en compte ; à l'époque ils demandaient le rétablissement de la route Prêcheur-Saint-Pierre. Aujourd'hui, ne faudrait-il pas envisager aussi la mise en place d'une liaison maritime fiable pour lutter contre leur enclavement.

La quatrième contrainte se rapporte à la mise en place du POS (plan d'occupation des sols) sur le territoire de la commune et qui prenne en compte l'existence de l'aléa du lahar. Les zones inventoriées (par les soins du BRGM) pour être susceptibles d'être affectées par les effets de ces lahars, seront naturellement jugées inconstructibles. Décision qui ne devrait jamais souffrir d'écarts.

Mais puisqu'il faut tenir compte en même temps de l'argument économique, et compte tenu de la limite des possibilités foncières de la commune, l'on a à prendre en compte les intérêts des petits agriculteurs et éleveurs qui travaillent sur les zones reconnues dangereuses sur les flancs de montagne au regard des lahars. Il est difficile de les en évacuer : il s'agit de leur gagne-pain. Leur existence doit nous rappeler, comme nous l'avons montré à GEODE Caraïbes sous divers angles que *les Antilles sont des terres à risques*. Ces petits éleveurs et cultivateurs font le choix de travailler dans ces régions par nécessité, courage devant la vie qui se retrouve tout le long de l'histoire de ces travailleurs de notre pays. Mais il nous appartient aussi de faire preuve d'inventivité pour les aider à s'adapter du mieux possible aux risques qu'ils prennent dans cette marge étroite de sécurité qui leur reste.

**Léo URSULET**

## **NOTE DE LECTURE**

### **LES MARRONS DE LA MER** (Georges B. Mauvois)

En décembre 2017 paraît, aux Editions Karthala et Ciresc, l'ouvrage de Georges B. Mauvois, soit six ans après son décès le 6 décembre 2011. La préface de Richard Chateau-Dégat précise « *que ce texte tout à fait original, a été, pour l'essentiel en tout cas, réalisé au début des années 2000* ». Il note « *les judicieux questionnements* » et « *les prudentes propositions d'interprétation et d'analyse de l'auteur* » qu'il joint à la « *netteté de l'exposé* ». L'ouvrage n'est pas un traité général sur le marronnage des esclaves en nos îles. Il porte sur les deux à trois décennies précédant la fin du système esclavagiste de 1848 à la Martinique.

Le cadre géographique est la réalité bien nôtre, insulaire et archipélagique.

La lecture révèle plus qu'un climat mais la situation psychologique particulièrement différenciée en ces années. Le lecteur percevra aisément les actions et échanges entre abolitionnistes anglais et français, les enjeux politiques depuis le Congrès de Vienne en 1815 et l'abolition de la traite, l'Abolition Bill du 8 Août 1833 et le changement énorme dans les colonies britanniques, les craintes farouches et mesures coercitives des planteurs et autorités des colonies françaises, la volonté de liberté des esclaves et les détails, réussites ou échecs, de ce marronnage. L'analyse subtile des documents permet à l'auteur de pointer des questions propres à nous ramener aux réalités actuelles. S'amorce un tableau quant aux conditions, ou fonctions, des marrons : nègres de houe, à talents, domestiques, urbains ou ruraux, les cas de femmes, de familles constituées avec des enfants... Dès lors notre lecteur découvrira que toutes les conditions sont à prendre en compte pour une analyse fine. Sont signalés des passeurs locaux ou des instigateurs venus de Dominique et de Sainte-Lucie.

Le phénomène de ce marronnage nettement amplifié avec l'abolition dans les colonies britanniques n'est pas sans conséquences sur la pratique de la pêche à cause d'une police draconienne des pirogues. Des propriétaires réclament « la destruction de toutes les pirogues ». Nous apprenons que la période d'hivernage, coupée d'accalmies importantes, est la plus favorable pour la fuite. Les marrons doivent, en effet, livrer bataille contre les humeurs de la mer. Ils sont aussi poursuivis jusque dans les îles d'accueil et des propriétaires engagent même des négociations, font « mille promesses ». On note des réponses comme : « *Non ...nous n'avons pas à nous plaindre de vous, mais nous sommes fatigués de travailler pour un maître au lieu de travailler pour nous* ».

Un chapitre traite de « l'exode des talents », plus actif que l'exode des « nègres de houe ». On note la difficulté pour les femmes, à cause des enfants ou par crainte des viols. Mais celles résolues à marronner font preuve d'une détermination à toute épreuve.

La géographie des lieux de départ est précise. Le sud et le nord de l'île sont des secteurs privilégiés mais aussi les flancs de l'île, du Macouba à la Trinité, de Saint-Pierre à Case Pilote, de la pointe sud au Vauclin et au François<sup>(1)</sup>. Quant aux « terres d'accueil », à Sainte-Lucie et Dominique il faut ajouter, en moindre proportion, Saint-Vincent et Trinidad. Enfin l'ouvrage fait état du cabotage important entre les îles.

En tout cas, les débats au Conseil Privé sont animés et les controverses sont parfois intenses.

N'omettons pas que Georges B. Mauvois n'a pu parachever son œuvre. Il en ressort de nombreuses notations qu'il aurait sûrement développées. Elles ont le mérite d'éveiller la curiosité du lecteur et sa réflexion. Ce dernier pourra, par exemple, penser aux migrations voulues en rapport avec l'exode des talents où la recherche de la liberté tinte en écho avancé de notre actuelle dite « fuite des cerveaux ». De même nous nous sommes interrogés sur la panique coercitive de propriétaires. Ceux-là, les plus nombreux étaient-ils moins « visionnaires » ou simplement avisés, alors que d'autres, dès cette période envisageaient une sorte de « colonage partiaire », comme au François ou à la Grand-Anse, tel que le rapporte Blondel de la Rougery<sup>(2)</sup> ?

Ce n'est pas le moindre mérite de cet ouvrage que de permettre d'en venir à de plus larges considérations. Des aspects, même non traités, sont suscités. On peut alors s'interroger sur la généalogie d'actuelles familles dominicaines ou sainte-luciennes. Y eut-il, en ces lieux d'accueil, « l'invention » de patronymes pour les arrivants ? Peut-on, en surmontant les difficultés, reconstituer, même partiellement, l'histoire de leur « intégration » ? L'après mai 1848 en Martinique a-t-il déterminé des retours ? Le texte, par son organisation claire, s'anime d'une dynamique propre à l'éveil d'un esprit curieux. Si bien qu'il invite, au-delà de son sujet précis, à observer, et admettre, que les plus lointaines et lentes migrations humaines, voire les brutales invasions et conquêtes coloniales, l'idéalité des territoires avec leurs limes et frontières de par le temps et les espaces, nous appellent à considérer une interminable et sans cesse bourgeonnante généalogie du marronnage. C'est un intérêt notable d'une lecture de « *Les marrons de la mer* » de George B. Mauvois.

**Roger PARSEMAIN**

1. Dans ses *Mémoires de jeunesse*, ouvrage inédit d'archives privées (p.27), nous avons relevé que le général Brière de l'Isle, né au François, rapporte que des nègres arrivés d'Afrique s'emparèrent d'un bateau reliant le secteur du François à Saint-Pierre. Ayant attaché le pilote à la barre, ils voulurent le contraindre à les ramener en Guinée. Poursuivis par des soldats résidant sur l'îlet Frégate et « prêtés » pour des travaux par le général Donzelot, ils échouèrent sur un banc de sable. Quelques-uns se jetèrent à la mer pour ne pas être repris et la mer rendit leurs corps le lendemain. S'agit-, à la page 27 d e « *Les marrons de la mer* » du même évènement dans la « *nuit du 12 au 13 juillet 42 où sept marrons périrent en mer tandis que sont repris cinq autres des évadés* » ?
2. Nous signalons deux rapports traitent des « *Essais de travail libre par le colonage partiaire dans les quartiers de la Grand'Anse et du François* » par MM Pujot et Blondel de la Rougery, en Août 1847. Texte de Blondel de La Rougery, repris dans *Le François, trois siècles d'histoire* : Marie-Thérèse Léotin, Michèle de Lacourt-Léonard, Roger Parsemain, décembre 1994, édité par la Mairie du François.



## **GEORGES RABOL : LA MUSIQUE, TOUTE LA MUSIQUE.**

La Martinique a donné à la musique des noms avec leur part de succès et de gloire, dont nous pouvons être fiers. Parmi les contemporains, il y en a un qui a retenu mon attention, car j'ai eu la joie et l'honneur de l'entendre à Paris.

### ***Sa Généalogie***

Georges Rabol est né à Paris 18ème le 24 décembre 1937, de VAUZELLE Simonne et de RABOL Georges Godefroy.

Ses racines généalogiques paternelles sont en Martinique, au Gros-Morne, où est né l'ancêtre qui a porté le nom le premier : c'est sur un acte d'individualité (1) n° 2513 qu'il est mentionné que « *Le citoyen Jean-François né dans la commune du Gros-Morne âgé d'environ 63 ans fils de feu Arthémise, domicilié au Lamentin et inscrit précédemment au registre matricule des esclaves sous le n°215 s'est présenté devant nous et a reçu les noms et prénoms de Rabol Jean François – Mairie du Lamentin le 15 juin 1849* »...

Le nom est toujours porté au Gros-Morne, ainsi qu'au Morne-Rouge et à Saint-Joseph, communes limitrophes au nord de la Martinique.

La vie de Georges Rabol s'est déroulée à Paris. Il a vécu ses dernières années dans la région de la Puysaye, à Bouhy dans le département d'Eure-et-Loir, dans la Nièvre.

### ***Sa Formation***

Son enfance et sa jeunesse lui ont offert des occasions particulières de découvrir la musique. Son père était musicien à Paris à La Cigale, batteur dans un orchestre « créole » dont les échos participèrent à fonder la sensibilité musicale de Georges. Il a écouté Léardée, Mazounzy, Al Lirvat, mais aussi des jazzmen, et fut bercé dès son enfance par la musique jazz et antillaise. Son père veilla à ce qu'il fasse des études musicales très poussées : « *Mon père n'avait pas pu étudier la musique aux Antilles, en raison du manque de structures à l'époque. Il voulait pour moi le meilleur. Il avait raison, ça permet de « former son squelette », d'acquiescer de bonnes bases. Il y a toutefois le danger de se couper de ses racines naturelles ; on est dans la lettre et on perd de vue l'esprit* » (3).

Diplômé du CNSMDP, le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, Geroges Rabol a obtenu notamment une première médaille de piano et une troisième médaille de déchiffrement. Parallèlement au piano, il étudie le clavecin, l'orgue et l'écriture musicale.

### ***Ses activités musicales***

A sa sortie du conservatoire, en 1959, à 22 ans, son premier récital est donné salle Pleyel à Paris. Ensuite, il se produit avec les plus grands artistes de l'époque, parmi lesquels Christiane Eda-Pierre et Frédéric Lodéon. « *J'ai un goût prononcé pour la musique classique du 18<sup>ème</sup> siècle. Parce qu'à cette époque elle était portée par un élan massif venant du peuple. D'ailleurs, elle s'appuyait très souvent sur des danses populaires ... Le classique contemporain a divorcé avec ce courant ... Domage... !* » (2)

Dès ses débuts, Georges Rabol compose pour des commandes spécifiques, telles des pièces de virtuosité pour flûte et piano (Songe Caraïbes) ou une suite en septuor créée pour l'opéra de

Marseille. De nombreux disques de sa propre composition (Baroque Jazz trio, Aenaon, Alchimie ...) sont également édités.

Il joue aussi de la musique jazz. « *La musique de qualité n'est l'exclusivité d'aucun genre ... Oui, j'aime beaucoup le jazz ... justement parce qu'il a la même essence que le classique du 18<sup>ème</sup> siècle...il exprime les pulsations, les émotions, la vie avec tout ce que cela sous-entend comme turbulences et infinies variations* » (2). A Paris, c'est l'époque de Charlie Parker et du « bip bop ». Il joue avec Al Lirvat, le tromboniste guadeloupéen. « *Après la rigueur du Conservatoire, je découvrais la liberté* ».

Vers l'âge de 30 ans, après un voyage aux Antilles, il prend un virage décisif à l'écoute des musiques traditionnelles. « *La musique savante et la musique populaire sont deux expressions d'une même réalité, le rythme tombe à faux s'il n'y a pas de pulsation. Ce battement du cœur vient de mon côté antillais, j'étais en train de le découvrir ... il me fallait retrouver mes racines musicales.* »(3).

Ses albums enregistrés font cohabiter divers styles de musique (Alchimie-Alchimie pourpre-Sandragon, etc). En 1970, est créé le « Baroque jazz trio » intégrant violoncelle et clavecin. Sa réputation s'affirme : le célèbre musicographe français Bernard Gavoty dit de lui qu'il a « *les mains du bon Dieu* » !

Par ailleurs, Georges Rabol collabore à des réalisations de films avec Michel Legrand ; les plus connus sont « *Les parapluies de Cherbourg* » et « *Les uns et les autres* », dont il assure la direction d'orchestre. Ses compositions de musique pour film, servent de grands noms du cinéma : Luis BUNUEL, Jean-Claude Carrière, Med HONDO, Claude LELOUCH, René de OBALDIA, Roland PETIT. Il accompagne Léo FERRE, Jean-Christophe AVERTY, Claude VILLIERS, etc.

Il compose aussi pour le théâtre, et pour le ballet.

Radio-France, dont il fut un habitué, produisit ses compositions (une fantaisie ballet et une œuvre pour orchestre symphonique). Il accompagna par des improvisations Pierre DESPROGES dans son fameux « *Tribunal des flagrants délires* » : ce fut Rabol le « pianiste-brigadier » qui, à dix doigts, ponctuait les réquisitions du tribunal... !

Une de ses actions fut d'œuvrer très activement à la redécouverte de l'américain Louis-Moreau Gottschalk (1829-1869) pianiste, 1<sup>er</sup> compositeur classique des USA, qui suscita en son temps l'admiration de Chopin (« *Vous serez le roi des pianistes ...* ») de Pleyel et de Berlioz. Gottschalk « *... a été une sorte d'aventurier musical comme le sont les précurseurs* » (2). Avec notamment en 1990 son CD « *Classiques des Amériques* », Rabol s'attache à faire découvrir ce virtuose américain qui séjourna un temps en Guadeloupe et en Martinique. En 1857, Gottschalk, donna, entr'autre, un concert magistral sur la Savane à Fort-De-France lors de l'inauguration de la statue de l'Impératrice Joséphine. Il dédia une de ses compositions, la habanera Danza, « *A son vieil ami Edouard Verger à Saint-Pierre* ».

Rabol réinventa aussi l'argentin Carlos Guastavino, Gershwin, Astor Piazzola, et célébra ainsi sa « *...rencontre de l'étrange et du raisonnable...* » ( ) après sa... « *découverte de ces compositeurs des amériques, injustement situés au niveau subalterne dans le Panthéon musical officiel.* » (4).

A Paris, Il remit en bonne place Emmanuel Chabrier, dont il enregistra l'intégrale des œuvres de piano.

Sa contribution fut importante et originale dans l'accompagnement simultané au piano, avec improvisation, de la projection de films muets (Cinéma Gaumont Palace à Paris - Festival de 1988 et de 1994-1995 au Centre Pompidou). En 1995, à Paris, dans le cadre des festivités automnales (revue Diapason de novembre 1995 : « *Le cinéma muet n'a pas dit son dernier mot* ») il accompagne au piano des films muets présentés au Festival CinéMémoire et au Musée d'Orsay. La même année, il accompagne également le festival muet Lubitsch au cinéma Max Linder.

A Fort-de-France, le 25 janvier 1991, pour l'inauguration du CMAC on le retrouve sur scène. Sont exécutées des œuvres de Chopin, Liszt, mais aussi d'Astor Piazzola (Libertango), La Foule (popularisée par Edith Piaf, mais composée par l'argentin Angel Cabral). Sont exécutées aussi deux belles pièces de sa composition : Lapis Lazuli et Mare Nostrum. En première sans doute mondiale, il interprète « *La sérénade cubaine* » de Ignacio Cervantès (1847-1905) (5).

Durant toute sa vie, Il aura été « porté par le même souffle réconciliateur de mélodies trop souvent antinomiques »<sup>(2)</sup>.

### **Des hommages exceptionnels**

En 1987, le Président de l'Assemblée Nationale, Jacques Chaban Delmas, lui remet le « Prix renaissance des Arts » récompensant « un artiste qui a contribué par son action personnelle à une renaissance des valeurs de notre civilisation et à la recherche d'un humanisme contemporain ».

La **Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique** recense au moins 135 de ses compositions, dont certaines ont comme auteur son épouse, Bernadette Liotard.

Après sa mort le 21 juillet 2006 à 68 ans, la SACEM lui a rendu un vibrant hommage : « Georges Rabol fut toute sa vie l'illustration même d'une profession de foi qui nous est chère et a longtemps illustré notre société, « la musique, toute la musique ».

Rarement artiste aura autant mélangé les genres, et avec autant de bonheur, servi avec une telle classe et grâce les répertoires les plus éloignés : classique, variété, jazz, cinéma, ballet, radio, et bien sûr ces musiques latines qui le ramenaient à ses origines caribéennes et donnaient des ailes à son inspiration...

...Très tôt, il sut faire le lien entre ses passions, ses goûts, ses cultures qui le menaient de Bach à Gershwin, de la biguine au tango, du piano à l'orgue et au clavecin, le conduisaient donc tout naturellement à la variété, au sens premier du terme, et jalonnèrent son chemin de rencontres aussi prestigieuses qu'inattendues. »

Il s'était retiré pour sa retraite à Bouhy (dans la Nièvre) où il anima l'activité musicale locale. Il a composé pour la chorale des musiques sur des textes de Bernadette Liotard. Une de ses compositions fut un trio « Mazouk », pour violon-clarinette-trombone. L'hommage qui lui fut rendu fit une place importante aux airs de sa composition célébrant la Puyssaye, ainsi qu'aux morceaux et formations orchestrales aux racines caribéennes : steel drum, mazouk galante, Rhum coca, etc. Le 23 aout 2008, un grand concert fut donné en sa mémoire en l'église de Dampierre-Sous-Bouhy.

« La chaleur de son timbre était le reflet sensible, palpable d'une belle âme qui ignorait même ce qu'était la méchanceté »<sup>(6)</sup>

Et un bel hommage lui fut rendu par un anonyme : « Je n'oublie surtout pas que j'ai eu le bonheur insensé et le réel privilège de croiser la route d'un homme rempli de musique et de musicalité, un être immense. Tout en pesant mes mots, et s'il n'en restait qu'un seul, je choisirais « Grâce » pour tout ce qu'il offrit à la musique, à toutes les musiques... ».

**Robert CHARLERY-ADELE**

(1) Acte d'état civil attribuant un nom aux anciens esclaves après l'abolition de l'esclavage

(2) Cité par Marie-Line Ampigny 1995

(3) Cité par Justine de Vitray 1995

(4) Georges Rabol

(5) France Antilles Martinique du 8 février 1991

(6) Bouhy : pagesperso/2008

## UNE CURIEUSE AFFAIRE

L'affaire Larcher ! Le Mémoire Larcher !

Trois mots qui évoquent des faits oubliés ou inconnus, un document que possédaient naguère les archives judiciaires de la Martinique, mémoire d'une renommée mystérieuse, sorte de livre défendu dont autrefois l'on ne parlait que tout bas et qu'on lisait en cachette !

Racontant cette affaire qui remonte à l'année 1772, notre grand compatriote, le Docteur Rufz de Lavison, écrivait en 1850, - 78 ans après : <sup>(1)</sup>

« *Si malheureusement aujourd'hui encore cet article blesse quelqu'un, je le prie de se souvenir que c'est un droit acquis à l'histoire de parler d'un temps déjà loin de nous ; surtout lorsqu'elle en parle avec justice et modération.* »

Justice et modération, telles sont, à son exemple, les vertus qui nous animeront 170 ans après l'affaire Larcher.

Passant sur les nombreux détails qui ont précédé et motivé cette affaire et que Maître Belliard de Vobicourt, avocat et auteur du fameux mémoire, y avait longuement exposé, disons en un très bref résumé qu'une esclave, Madelaine Roblot, qui, selon l'usage, s'appelait du nom de sa maîtresse, Madame Roblot, de la commune du Diamant, avait été vendue en 1744 au Sieur Henri Larcher, ainsi que son fils dont l'acquéreur était le père.

Cette femme active et laborieuse qui avait bien servi sa maîtresse fut très utile aussi à son nouveau maître, tint sa maison d'une façon irréprochable, mit de l'ordre dans ses affaires et rétablit sa fortune, tout en travaillant aussi pour assurer l'avenir de leurs enfants.

Par ailleurs les propres parents de Henri Larcher lui causaient mille peines par leur inconduite, leur prodigalité et leurs manquements graves envers lui.

Aussi décida-t-il en toute justice et par reconnaissance d'épouser Madelaine Roblot. Le contrat de mariage passé devant Maître Dumes, notaire à Fort Royal, le 18 juin 1768, le premier ban fut publié le 19. Un neveu, Lambert Larcher, fit opposition le jour même et fut débouté le surlendemain.

Le préfet apostolique accorda la dispense des deux autres bans et le Curé des Anses d'Arlet, l'abbé Garri, la permission de faire le mariage à Saint-Pierre.

Cette union fut célébrée le 22 juin 1768 avec toutes les autorisations des pouvoirs civil et religieux, y compris celle du Comte d'Ennery, gouverneur général de la Martinique.

Les témoins furent le chevalier Rampont de Sommercourt, frère du procureur général et membre du Conseil Souverain, Corent de Ribère, lieutenant au régiment du Maroc, Ducassou, habitant, et Jean Merle, négociant.

Mais, après le décès de Larcher, les siens, par intérêt et afin d'avoir son héritage, intentèrent une action et mirent tout en œuvre pour obtenir l'annulation du mariage qu'ils estimaient défendu parce qu'il avait été contracté entre un blanc et une femme de couleur, sa concubine, entre un maître et son esclave, et d'une façon clandestine puisqu'il fut célébré, non aux Anses d'Arlet, mais à Saint-Pierre.

C'est dans cet état que l'affaire arriva devant le Conseil Souverain.

Et c'est là que l'avocat, avec hardiesse et indépendance, remontant aux origines des demandeurs, entreprit de démontrer que les Larcher qui se croyaient et qu'on croyait blancs, « *dont le sang, à les entendre, n'avait jamais éprouvé de mélange capable de le corrompre* », n'étaient pourtant pas de bons blancs, appert les arbres généalogiques dressés par l'avocat et desquels il résultait que les agresseurs descendaient de Catherine Panel, personne de couleur, mariée en 1667 à Jean Elizambert, matelot.

De plus, Maître Belliard de Vobicourt cita l'Edit de 1665 appelé le Code Noir dont les derniers mots justifiaient le mariage de Henri Larcher et de Madelaine Roblot, ces mots s'appliquant à « *l'homme libre qui n'étant point marié à autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Eglise la dite esclave qui sera affranchie par ce moyen et les enfants rendus libres et légitimes.* »

Et le mariage fut confirmé !

Du mémoire dont rien ne prouve qu'il a été brûlé par les mains du bourreau comme la tradition le veut, citons, pour donner une idée de l'esprit dans lequel il a été rédigé en plein 18<sup>ème</sup> siècle, ces phrases :

« Un homme de couleur qui attache de l'humiliation à la couleur qui le caractérise, faisant ainsi dépendre son malheur de son opinion, est lui-même l'artisan de ses peines. »

*Si des deux couleurs qui différencient les Européens des Africains on veut tirer quelque induction défavorable à ceux-ci, il faut savoir sur quel fondement l'on peut établir que l'une doit l'emporter sur l'autre.*

« Si cette décision est soumise au tribunal du préjugé, les noirs doivent perdre leur procès, mais à celui de la philosophie, n'y a-t-il pas lieu de croire que la question y demeurera au moins indécise, une femme blanche paraîtra par l'habitude plus belle aux yeux d'un blanc qu'une femme noire ; sera-t-on pour cela en droit de conclure que l'une est plus belle que l'autre ? »

« Si, d'un autre côté, la noirceur qui ne vient que du corps muqueux ou du corps réticulaire qui est entre l'épiderme et la peau, est parmi ceux de cette espèce un degré de beauté supérieur à la couleur blanche, un juge tiré de l'une ou l'autre espèce, sera-t-il compétent pour décider cette question ? La différence physique causée par la couleur noire des nègres n'est donc pas faite pour en produire une aussi essentielle que l'est la différence morale, établie arbitrairement entre les blancs et les noirs ? »

*Il faut conclure en faveur de l'humanité que la couleur n'est pas faite pour rendre une espèce d'hommes plus malheureuse que l'autre ; que les hommes sont tous nés pour être libres ; que si des circonstances particulières ont rendu les nègres esclaves des blancs, la différence qui en résulte cessant par la faveur du Prince, la liberté rendue à la première espèce doit au moins la faire jouir des avantages qui en dépendent. »*

De cette union sont sortis de nombreux descendants dont quelques-uns on appartenu et appartiennent encore à l'enseignement, l'administration de la justice, la Légion d'honneur, et l'un d'eux exerce en ce moment les fonctions de maire précisément dans la commune des Anses d'Arlet.

Le nom de Larcher est resté également à la colline au pied de laquelle sont les Anses d'Arlet, et sans doute aussi au plateau situé dans les hauteurs de Fort de France où Madelaine Roblot qui l'avait acquis le 12 juillet 1764 s'était retirée.

Enfin il nous a été donné de voir récemment à l'église des Anses d'Arlet une plaque en cuivre sur laquelle est l'intéressante inscription suivante :

### D. O. M.

Monument de reconnaissance de la Paroisse Saint Henry des Anses d'Arlet envers M. Henry Larcher pour que le souvenir ne s'en perde jamais.

### HONORIFIQUES ET DISTINCTIONS

Accordées à M. Henry Larcher par délibération unanime de la susdite paroisse du 18 mars 1766, Messieurs le Général et Intendant étant présents et approuvants :

*Primo :*

M. Henry Larcher est déclaré bienfaiteur insigne de la dite paroisse ;

*Secundo*

Le premier banc au côté gauche de l'église après le balustre lui est assigné comme place fixe ;

*Tertio :*

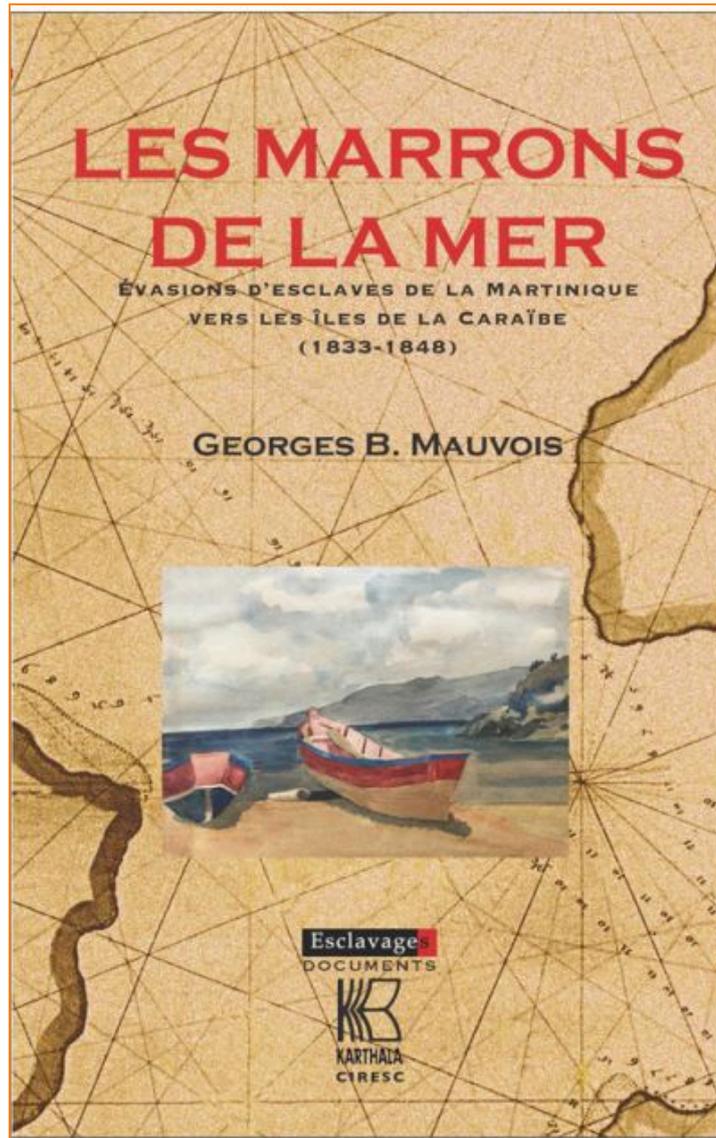
Une messe fondée à perpétuité après le décès et pour le repos de l'âme du bienfaiteur le lendemain de la fête de Saint Henry, patron de la paroisse ;

*Quarto :*

Il a droit de faire mettre en lieu patent et convenable une plaque de cuivre sur laquelle seront gravés les présents privilèges.

1767

(1) Etudes historiques et statistiques sur la population de la Martinique



## Biographie de l'auteur

Georges B. Mauvois est l'auteur de nombreux travaux sur la Martinique et la Caraïbe dont **Louis des Etages (1873-1925), itinéraire d'un homme politique martiniquais** (Karthala, 1990) et **Un complot d'esclaves. Martinique** (Editions les pluriels de psyché, 1998). Il a été membre de l'Atelier d'écriture et de recherches historiques sur la Caraïbe qui a publié une **Histoire et Civilisation de la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Petites Antilles)** ; Tome 1 : Le temps des Genèses des origines à 1685 (Karthala 2015, [2004]) ; Tome 2 : Le temps des matrices : économie et cadre sociaux du long XVIIIe siècle (Karthala, 2012) ; Tome 3 : Le temps des Matrices : Dynamiques sociales, politiques et culturelles (Karthala, à paraître).